



Accompte vente de vehicule

Par **sandrine**, le **09/12/2010 à 15:44**

Bonjour,rnrnJ'ai donner 300e à un garagiste comme caution de garantie pour l'achat de l'un de ses vehicule d'occasion. Le garagiste ne c'est pas présenter le jour de la vente prévu , il a envoyer une autre personne qui ne connaissais pas le vehicule, le controle technique était pas vierge comme indiqué le jour ou j'ai donner les 300e, la voiture était sale , les accord que l'on avait passer avec le garagiste n'ont pas été respecter, je n'est pas pu le joindre par téléphone, je n'est donc pas pu acheter le vehicule.rnApres plusieurs coup de téléphone , j'arrive a obtenir un rdv avec le garagiste qui ne veut pas me rendre cette caution (noter pas remboursable en cas d'annulation de la vente).rnJe n'est pas annulé la vente c'est le garagiste qui ne c'est pas présenter le jour de la vente. Il a profiter de ma situation (dans l'urgence je me suis engager a acheter son vehicule car je ne pouvais plus aller travailler). rnIl m'a m'enti sur le vehicule a plusieurs reprise. Comment faire valoir mes droits ?? rnTous le monde peut prendre caution sur un vehicule et ne pas venir le jour de la vente ou se présenter avec des papiers differents que le jour de l'engagement, et garder la caution . Comment l'acheteur peut t'il etre proteger de cette escroquerie?rnrnJe vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 17:19**

Qu'est-ce qu'il y a eu de signé ? Un contrat de vente, un contrat de réservation ?

Par **sandrine**, le **09/12/2010 à 18:14**

merci de ton aide rnrnil ma remis une facture :rnrnnoter 3500e (le pris du vehicule)rnrnrecu

300 en espee non remboursable en cas d'annulation de la venternreste 3300e (meme la il ya a fait une erreure)nrnrien d'autre n'est préciser

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 18:24**

Donc il ne s'est pas engagé à ce que le CT soit OK et vous avez bien annulé la vente.rnJe vous conseille soit un avocat (une lettre d'avocat ça impressionne), soit une association de consommateurs.

Par **sandrine**, le **09/12/2010 à 18:43**

si demain je met en vente mon vehicule , je demande a l'acheteur unE caution, et je me présente pas le jour de la vente prévu, ou avec des papiers manquant , ais-je le droit de dire a l'acheteur ok c'est comme vous voulez, vous la prenez pas mais je garde votre argent ??